

Délibération DEL-CC-2026-180

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 MAI 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (66) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Edward BURON, Sandra CAILTON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Dominique MALLAISE, Joël MICHENEAU, Annie MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Malvina TALBOT, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Bérangère BAZANTAY pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Marie-Line BOTTON pouvoir à Chantal APPARAILLY, Jean-Louis LOGEAS pouvoir à Nathalie BERNARD, Jean-François MOREAU pouvoir à Yannick CHARRIER, Nathalie MOREAU pouvoir à Elina PREAULT, Pierre MORIN pouvoir à Florence ERISSE, Damien SIMONNEAU pouvoir à Michel-Pierre DUBOIS, Antoine TRANCHET pouvoir à Etienne HUCAULT

Absents (9) : Bérangère BAZANTAY, Marie-Line BOTTON, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Damien SIMONNEAU, Antoine TRANCHET

Date de convocation : 13-05-2026

Secrétaire de séance : François MARY

TRANSPORTS

Modification de l'autorisation d'engagement pour le transport public

Vu l'article R.1612-51 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget annexe « Transport » de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et les crédits inscrits aux articles dédiés au financement des services de transport ;

Considérant que la détermination de ces crédits permet d'assurer une programmation financière sincère et cohérente avec le budget annexe Transport et les besoins de mobilité du territoire ;

Considérant qu'en raison du contexte international ayant mené à une augmentation importante du prix des carburants, il y a lieu de modifier l'autorisation d'engagement.

Il s'agit de modifier l'autorisation d'engagement pour le transport public pour la période 2026-2032.

Dépenses	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
Transport public	1 341 704,87 €	5 366 819,49 €	5 366 819,49 €	5 366 819,49 €	5 366 819,49 €	5 366 819,49 €	4 025 114,62 €	32 200 916,94 €

Le service public de transport de la CA2B est assuré par des prestataires dans le cadre d'un marché public. Il convient donc de déterminer les montants affectés pour chaque lot envisagé pour ledit marché à lancer.

Le tableau ci-dessous présente les crédits affectés annuellement par lot envisagé dans le futur marché public, tous types de transports confondus (public, scolaire et occasionnel) :

Lot	Coût futur marché	Montant H.T
1	Réseau urbain de Bressuire	650 000,00 €
2	Mauléonais	640 970,24 €
3	Argentonnois	705 028,77 €
4	Nueil-Les-Aubiers	593 316,69 €
5	Cerizéen	1 044 553,22 €
6	Moncoutantais	1 028 116,85 €
7	Bressuirais	704 833,72 €
	TOTAL SRO + SATPS + SO	5 366 819,49 €

SRO : service régulier ordinaire (incluant pour le lot 1 les services complémentaires)

SATPS : service à titre principalement scolaire

SO : service occasionnel

Montant annuel (pour une année pleine) tous lots confondus : 5 366 819,49 €

2026 : 1 341 704,87 €

2032 : 4 025 114,62 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **modifier l'autorisation d'engagement comme que présenté ci-dessus ;**
- **imputer les dépenses correspondantes sur le budget annexe Transport et le budget principal de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

27 MAI 2026

Transmis en préfecture le

27 MAI 2026

Notifié ou publié le

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,



Emmanuelle Menard